



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 13 mai 2019

Présents: Dan Biancalana, Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Paul Engel, Serge Hoffmann, Michel Malherbe, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Jean-Marie Sadler, André Schmit, Fréd Ternes, Nico Wagener, Guy Wester et Laurent Zeimet

Excusés: Georges Mischo, Romain Osweiler et Lydie Polfer

1. Affaires de personnel (à huis clos)

Le comité décide d'engager une personne comme employée communale relevant du groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif, pour une durée déterminée de 2 ans.

2. Désignation d'un représentant au sein du Conseil supérieur des finances communales

Il est proposé à Madame la Ministre de l'Intérieur de nommer Monsieur Eric Thill, échevin de la commune de Schieren, membre représentant les communes au sein du Conseil supérieur des finances communales, ceci en remplacement de Monsieur Jeff Feller.

3. Echange de vues sur l'avant-projet de règlement grand-ducal fixant les directives en matière d'infrastructures scolaires et d'infrastructures à utilisation commune par les services d'éducation et d'accueil pour enfants et par l'enseignement fondamental

Le comité prend connaissance de l'avant-projet de règlement grand-ducal ci-dessus et du rapport y relatif de la commission consultative compétente du SYVICOL.

Vu que le texte est encore au stade d'avant-projet, il n'émet pas d'avis officiel, mais formule un certain nombre de remarques pour guider le bureau dans ses négociations avec les autorités compétentes.

Il insiste cependant que les dispositions réglant le subventionnement des projets soient formulées avec précision et clarté, afin de donner aux communes la prévisibilité nécessaire.

4. Rapport des activités du bureau

a) Réunion avec Madame la Ministre de l'Intérieur

Le 21 mars 2019, le bureau a rencontré Madame la Ministre de l'Intérieur Taina Bofferding dans le cadre de leurs réunions bilatérales régulières. Un des sujets abordés était celui des sanctions prévues pour les communes ne réussissant pas à soumettre leur projet d'aménagement général au 1^{er} vote du conseil communal endéans le délai légal. Madame la Ministre a confirmé que seules les sanctions prévues d'ores et déjà à l'article 108 de la loi modifiée du 19 juillet 2004



concernant l'aménagement communal et le développement urbain seront applicables et qu'il n'y a actuellement pas de base légale pour des sanctions financières additionnelles.

Par ailleurs, elle a informé le SYVICOL que le ministère de l'Intérieur dispose, à partir de l'exercice en cours, d'un crédit budgétaire de 50.000.- euros pour soutenir les activités de jumelage des communes.

b) Entrevue avec Monsieur Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Le bureau s'est réuni avec Monsieur le Ministre Romain Schneider le 2 mai 2019, afin de discuter du projet de loi n°7370 concernant la gestion durable des biens ruraux. Ce projet, déposé à la Chambre des Députés le 12 octobre 2018 sans consultation du SYVICOL, concerne les communes à plus d'un titre.

Le bureau a donc fait valoir son point de vue oralement et préparera un avis écrit à présenter dans le cadre de la procédure législative.

5. Divers

La prochaine réunion du comité est fixée au mercredi, 10 juillet 2019 à 12h00.